Image not found or type unknown

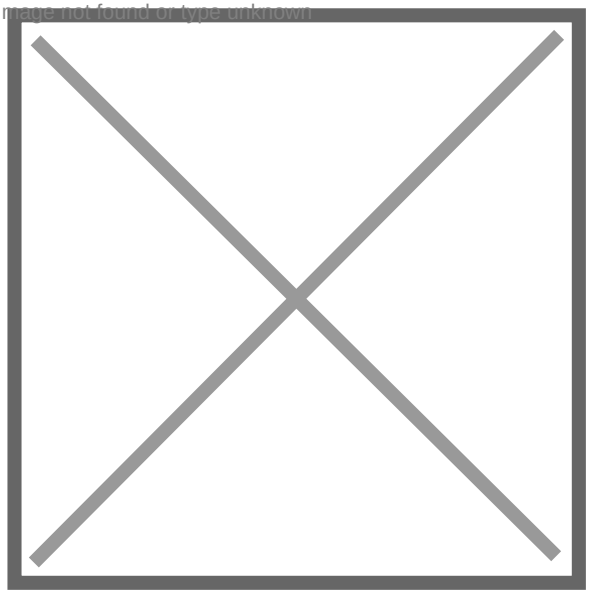

Perte de titre de séjour / voyage

Par **MohHach**, le **02/12/2009** à **12:10**

Bonjour,

J'ai perdu mon titre de séjour et je suis en possession d'une déclaration de perte et d'un récépissé, je voudrais savoir si ces documents sont suffisants pour voyager hors espace Schengen. Et si non quels sont les documents que je dois demander et de la part de quelles administration, et les délais de préparation de mon nouveau titre de séjour.

Merci d'avance

Par **chris_ldv**, le **02/12/2009** à **23:57**

Bonjour,

La déclaration de perte et un récepissé ne sont en aucun cas suffisant pour voyager au sein de l'espace Schengen.

Il est peu probable que votre titre de séjour soit renouvellé par les autorités si vous n'avez pas conservé de justificatifs de l'ancien.

Cordialement,

Par **MohHach**, le **03/12/2009** à **12:37**

Je n'ai jamais dit que j'ai perdu mon passeport, je ne sais pas pourquoi je dois le renouveler. j'ai juste perdu mon titre de séjour, mon passeport je l'ai toujours est il est valide.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés